

*République française*  
**COMMUNE DE PONT DE MONTVERT - SUD MONT LOZERE**  
*DEPARTEMENT de la Lozère*

**DE\_2022\_059**

**Séance du lundi 23 mai 2022**

<b>Membres en exercice :</b> 19	Date de la convocation: 18/05/2022
<b>Présents :</b> 15	<i>L'an deux mille vingt-deux et le vingt-trois mai l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Stephan MAURIN,</i>
<b>Votants :</b> 15	
<b>Pour :</b> 15	
<b>Contre :</b> 0	
<b>Secrétaire de séance:</b> Catherine BLACLARD	<b>Présents :</b> Catherine BLACLARD, Sophie BOISSIER, Lucie BONICEL, Michèle BUISSON, Matthias CORNEVAUX, Julie DELES, Cyril DJALMIT, Christelle FOLCHER, François FOLCHER, Olivier MALACHANNE, Thibaud MALGOUYRES, Stephan MAURIN, Daniel MOLINES, Mathieu PUCHERAL, Fabienne PUCHERAL MOLINES
	<b>Représentés:</b>
	<b>Excusés:</b> Clara ARBOUSSET, Florence BOISSIER, Guillaume HARVOIS, Gilles MERCIER
	<b>Absents:</b>

**Objet: Maison du Mont Lozère - rachat de la part PNC et mise en sécurité - Plan de Financement - DE\_2022\_059**

**ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION DE\_2022\_057**

Monsieur le Maire présente au Conseil le projet de rachat de la part PNC du bâtiment dit de la Maison du Mont Lozère. Ce rachat est une étape nécessaire à la réalisation, par la communauté de communes, de la nouvelle maison du territoire qui sera construite en lieu et place de l'ancienne poste, contre la mairie. En effet, le PNC doit réinvestir la valeur de rachat de sa part dans ce nouveau bâtiment. De plus, il est nécessaire de réaliser, dans un délai très court, des travaux de mise en sécurité du bâtiment dans son ensemble. Ces travaux ne pouvant être lancés sans le rachat.

Monsieur le maire propose au conseil de réaliser le projet suivant :

- le rachat du bâtiment, le PNC ayant fait une offre de prix ferme à 319 200 € en date du 10 février 2022,
- des travaux de mise en sécurité du bâtiment : 36 400 € HT - 43 680 € TTC

Le coût du projet global s'élèverait à de 355 600 € HT, englobant à la fois le rachat de la part PNC et les travaux de mise en sécurité du bâtiment.

Monsieur le maire propose au conseil le plan de financement suivant :

Montant total du projet : 355 600 €  
Subvention du conseil départemental : 105 000 € (29.53 %)  
Subvention DETR : 179 480 € (50.47 %)  
Fonds propres : 71 120 € (20 %)

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTE de racheter la part PNC du bâtiment de la maison du mont lozère, faisant de la mairie le seul propriétaire.

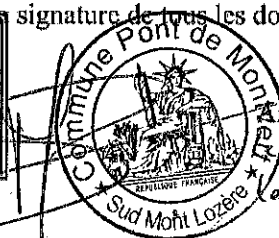
ACCEPTE de lancer les travaux de mise en sécurité du bâtiment.

ACCEPTE le plan de financement ci dessus.

CHARGE monsieur le maire du dépôt des demandes de subvention afférentes et de la réalisation de ces projets

CHARGE monsieur le maire de la signature de tous les documents nécessaires au transfert de propriété, y compris les actes notariés

RF Préfecture de Mende
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 07/06/2022
048-200057594-20220523-DE 2022_059-DE



ainsi fait et délibéré, au Pont de Montvert,  
les jours mois et an que ci-dessus.  
Le Maire, Stephan MAURIN